

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le 8 novembre deux mille onze, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 02/11/2011

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Jean-Claude BASSET, Arlette DEMAR, Pierre LANGLADE, Henri PALA, Hervé VALADAS, Gérard BEAUBIER, Bernard DUMONT, Alain FAUCHER, Dominique GILLES, Michelle DEMONET, Dominique DUNAUD, Martine TANDEAU de MARSAC, Michelle MONDIT, Bernard POUSSIN, Hubert LEHMANN, Daniel CADET, Patrick DESCHARLES, Valérie GIROIR, Nadine MAGY, Alexandre MAZIN, Christine RIFFAUD, Emmanuel POISSON, Catherine GAUTHIER, Catherine CELESTIN, Jean-Pierre ESTRADE, Maryse NAYROLLES, Paul DUCHEZ, Edith LERENARD, Sabine VINCENT, Jean-Pierre MORLON

EXCUSES : Béatrice DUFOUR, Monique REIX-BUSSY.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2011-134 : REDEVANCE RELATIVE A LA COLLECTE DES CARTONS DES COMMERCANTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat

Vu l'Arrêté Préfectoral 2010-1679 du 6 août 2010 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Monsieur le Président expose que « Avec St Léonard », association de commerçants et artisans de la commune de Saint Léonard de Noblat, a sollicité la Communauté de Communes de Noblat pour la réalisation de la collecte des cartons aux domiciles de ses adhérents dans le centre-ville de Saint Léonard de Noblat.

Après étude de ce dossier, il a été proposé la réalisation d'une collecte hebdomadaire, le vendredi matin, par les agents du SICTOM, à partir d'un circuit établi avec les représentants de l'association. Les cartons ainsi collectés, sont ensuite déposés par les agents du service à la déchèterie implantée à Saint Léonard de Noblat.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire d'établir la redevance liée à ce service à 1 000 € par an. Elle sera appelée directement auprès de l'association « Avec St Léonard ».

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par
31 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Fixe le montant de la redevance de collecte des cartons des adhérents de l'association « Avec St Léonard » pour l'année 2011 à 1 000 €.

Décide que cette redevance sera perçue de façon semestrielle, pour la moitié, lors du 1er semestre de l'année et l'autre moitié, le 2^{ème} semestre de l'année.

Précise que la redevance sera calculée de façon mensuelle, tous mois entamés étant dus et que chaque mois établi sera affecté du coefficient 1/12ème.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.
Le 09 novembre 2011

Certifié exécutoire

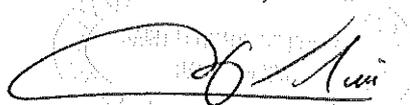
Reçu à la Préfecture

Le : 16/11/11

Publié ou notifié

Le : 09/11/11

Le Président,



Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : REDEVANCE RELATIVE A LA COLLECTE DES CARTONS DES COMMERCANTS

Date de transmission de l'acte : 16/11/2011

Date de réception de l'accusé de
réception : 16/11/2011

Numéro de l'acte : 2011-134 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20111109-2011-134-DE

Date de décision : 09/11/2011

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.2. Fiscalité